

➤ DIU santé travail

Avec les nouvelles dispositions introduites par la réforme en santé au travail, de nouvelles catégories de professionnels viennent déjà renforcer les équipes de santé au travail pour répondre aux besoins croissants résultant du développement industriel et économique, de l'évolution du monde du travail et aux besoins des entreprises en matière de santé et sécurité au travail (Directive du Conseil n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 et Décret n° 2003-546 du 24 juin 2003). Aussi, il est important que les infirmiers soient des collaborateurs efficaces capables de porter ou de participer à des projets novateurs en matière de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels, y compris dans les services de santé et sécurité au travail. D'autre part, il semble souhaitable que les infirmiers soient en capacité d'assurer des consultations infirmières en s'appuyant sur des protocoles mis au point en collaboration avec les médecins. Ceci, dans le contexte actuel de la démographie médicale, devrait permettre d'optimiser le temps consacré par les médecins à leur activité. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante pour répondre à ces besoins.

Objectifs

Etre capable de se situer dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail. Etre capable de participer à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail. Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer les interrelations entre travail et santé humaine. Contribuer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise ou le service de santé au travail. Savoir valider l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe. Etre capable d'effectuer une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté. Contribuer à la surveillance de la santé des salariés. Etre capable de participer

à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement. Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail. Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail. Utiliser les compétences acquises.

Maîtriser les outils informatiques.

Compétences acquises à l'issue de la formation

La formation permet :

- D'acquérir une approche systématique des problèmes de santé dans son environnement.
- D'argumenter ses choix.
- De savoir utiliser une méthodologie de travail.
- De construire des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- De maîtriser les techniques de communication.
- D'intégrer la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle.
- De savoir transmettre ses connaissances et appliquer son savoir faire en ce qui concerne la promotion de la santé, l'éducation pour la santé.

Public ciblé

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmier(e)s titulaires du Diplôme d'État.

Enseignement en présentiel

Responsables pédagogiques

- Isabelle BALDI
- Michel DRUET-CABANAC
- Camille CARLES

Équipe pédagogique

- Jean-Michel HUGUET
- Agnès BONNELL
- Bernadette CIGALA
- Marjorie ESPIGA
- Dominique MORINCOME

Assistante pédagogique

- Cécile DUBOURG
cecile.dubourg@u-bordeaux.fr

Service formation continue ISPED

- Sylvie VALERO
sylvie.valero@u-bordeaux.fr

En collaboration avec :



Université
de Limoges

Renseignements et candidatures

Du 15 avril au 13 juin 2017
cecile.dubourg@u-bordeaux.fr
Dossiers soumis à la sélection fin juin.

Organisation

Durée	Nb d'heures
6 modules de 5 jours (6 x 30 heures) à Limoges ou à Bordeaux	180
Regroupement de 2 journées avec les tuteurs (6 semaines avant la soutenances des mémoires) - Septembre à Bordeaux	16
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche) - Novembre à Bordeaux	16
1- Nombres d'heures avec présence des enseignants	212
Travail personnel à chaque module (6 x 20 heures)	120
Travail sur mémoire (minimum 200 heures)	200
2- Travail personnel hors présence des enseignants	320
Nombre d'heures d'enseignements 1 + 2	532
3 mois de stage pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail	420
Stage	420

L'enseignement est organisé entre les mois d'octobre et juin de l'année universitaire. L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre. Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas. Chaque module est mis en place sur Bordeaux (3) ou Limoges (3). Les frais de déplacement, d'assurance personnelle sont à la charge de l'étudiant.

Validation de l'enseignement

Validation globale

Le DIUST sera attribué après avoir suivi les 6 modules, rédigé un rapport de stage (si l'étudiant n'exerce pas dans un service de santé au travail) et soutenu le mémoire final d'application.

Validation des modules

La présence de l'étudiant à chacun des modules . Il sera demandé à l'étudiant des travaux en rapport avec le mémoire final, ils seront à remettre après chaque module (et avant le prochain) :

- Présentation de l'entreprise et choix du sujet - après le Module 1

- Problématique et bibliographie - après le Module 2
- Hypothèse et objectifs - après le Module 3
- Protocole de recherche - après le Module 4

Ces travaux ne seront pas notés mais commentés en cours. En cas d'absence à un module, l'équipe pédagogique évaluera les motifs de cette absence et un travail complémentaire sera demandé.

Validation du stage de 3 mois *

Le rapport de stage permettra la validation du stage des étudiants ne travaillant pas dans un service de santé au travail. Ce rapport doit reprendre le plan classique de la rédaction scientifique. Les critères d'évaluation répondent aux mêmes modalités que les travaux d'avancement en rapport avec le mémoire final d'application. Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun par le candidat, le maître de stage ou le directeur d'enseignement. Il pourra être effectué en différentes périodes.

Mémoire

Le mémoire de 30 pages maximum portera sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où a travaillé l'étudiant. Le thème sera choisi par le candidat en accord avec le directeur d'enseignement.

Il est souhaitable que le tuteur soit le directeur de mémoire. Celui-ci donnera son avis sur la qualité du travail. Dans les services interentreprises, le médecin tuteur et le médecin coordonnateur donneront leur avis. La soutenance aura lieu devant un jury inter régional composé de l'enseignant de la région, d'un enseignant au moins d'une autre université, d'un médecin d'un service de santé au travail et d'un médecin inspecteur régional ou de son représentant. Seront considérés reçus au mémoire, les étudiants ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

*uniquement pour les candidats qui ne sont pas en service de santé au travail

Pré-requis

Avoir le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) titulaire

Tarifs

Adultes en reprise d'études

non financé : * 3 500 euros

Financé Formation continue : * 3 500 euros

* à titre indicatif - droits de scolarité : 189 € pour 2016-2017.

Programme

Mod. 1 – Bordeaux - Environnement humain, social/juridique de la santé au travail

Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail Protection sociale et santé au travail Réglementation de l'exercice de la profession infirmière et autres acteurs Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde Sociologie du travail, des organisations Recueil d'informations en santé au travail Conduite de projet

Mod. 2 – Limoges - Les relations travail/santé - 1^{ère} partie

Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque) Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels Risques chimiques, outils

métrologiques AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche Physiologie du travail Conduite de projet (suite) Second semestre

Mod. 3 – Limoges - Les relations travail/santé - 2^{ème} partie

Pathologies liées au travail - Conséquences du travail de nuit Différents groupes de population au travail Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection) Conduite de projet (suite)

Mod. 4 – Bordeaux - Pratique de la santé au travail - 1^{ère} partie

Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience Gestion d'un service de santé au travail

Ergonomie, amélioration du milieu du travail Santé mentale et psychopathologie du travail Conduite de projet (suite)

Mod. 5 – Bordeaux - Pratique de la santé au travail - 2^{ème} partie

Surveillance médicale

Traçabilité - Pénibilité Adaptation Travail / Homme et handicap Relation et déontologie en santé au travail Conduite de projet (suite)

Mod. 6 – Limoges - Pratique de la santé au travail - 3^{ème} partie

Notions de base en santé publique - Veille sanitaire Evaluation en santé au travail - Risques technologiques majeurs Promotion et éducation pour la santé, principes de base Outils de communication, stratégies de communication en entreprise Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations Conduite de projet (suite)

Candidature

Mode d'emploi

Dossier de candidature demandé au secrétariat pédagogique par mél. mi-avril 2017 : pièces à fournir avec le dossier

- Une copie du Diplôme d'Etat
- Une lettre de motivation

- Un curriculum vitae
- 1 photo d'identité

N.B : Une acceptation de prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur est demandée (si financement pris en charge)